

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre centième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 septembre 2016, à 10 h 10

Président : M. Kim In-chul.....(République de Corée)

GE.17-10621 (F) 261217 271217



* 1 7 1 0 6 2 1 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1 400^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos deux nouvelles collègues : S. E. M^{me} Terhi Hakala, Ambassadrice et Représentante permanente de la Finlande, et S. E. M^{me} Aviva Raz-Shechter, Ambassadrice et Représentante permanente d'Israël. Je vous souhaite la bienvenue à Genève et, plus particulièrement, à la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec vous.

La version révisée du projet de rapport annuel de 2016 de la Conférence à l'Assemblée générale a été distribuée vendredi ; jeudi, le secrétariat avait distribué le document CD/WP.596/Rev.1 à l'avance et à titre informel. Ce document tient compte des suggestions faites par les membres à la dernière séance plénière. Nous avons également corrigé les erreurs rédactionnelles mineures et veillé à ce que le texte soit cohérent, notamment pour ce qui est de la ponctuation, de l'emploi des minuscules et des majuscules et de la typographie.

Les documents que les États membres ont soumis à la Conférence entre le 19 août et le 1^{er} septembre ont été pris en compte dans le projet de rapport. Il s'agit des documents CD/2072, CD/2073, CD/2074, CD/2075 et CD/2076. À cet égard, je tiens à rappeler aux délégations que seuls les documents soumis au plus tard le 16 septembre 2016, c'est-à-dire le vendredi de la semaine prochaine, seront publiés en tant que documents officiels de la session de 2016 de la Conférence. Le rapport sera actualisé à cette date pour tenir compte des documents qui auront été reçus entre temps.

Comme nous l'avons dit à la séance plénière de la semaine dernière, notre objectif est d'adopter le rapport aujourd'hui. Aussi, s'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport contenu dans le document CD/WP.596/Rev.1 est maintenant adopté officiellement dans son intégralité ? Il ne semble pas y avoir d'objection. Le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies contenu dans le document CD/WP.596/Rev.1 est donc adopté.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je passe maintenant à la liste des orateurs. J'invite tout d'abord la nouvelle Ambassadrice d'Israël, S. E. M^{me} Aviva Raz-Shechter, à prendre la parole.

M^{me} Raz-Shechter (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier pour les aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées. Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais également vous féliciter et vous assurer de notre pleine confiance en votre direction éclairée pour faire de la dernière partie de la session de la Conférence du désarmement de 2016 un succès. Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation tout au long de votre présidence.

À sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale a défini la structure du mécanisme multilatéral pour le désarmement et fait de la Conférence du désarmement l'unique instance multilatérale de négociation. Cette prééminence de la Conférence sur les autres mécanismes de maîtrise des armements et de désarmement – qui ont un rôle délibératif – s'explique par la volonté d'aborder ces questions de la manière à la fois la plus efficace et la plus réaliste possible. C'est également pour cette raison qu'il a été décidé que la Conférence conduirait ses travaux sur la base du consensus. Aujourd'hui, certains critiquent l'emploi du qualificatif « unique » pour caractériser le rôle. Cela s'explique principalement par le fait que le multilatéralisme engendre de l'impatience et le souhait d'avancer plus rapidement sur la voie du désarmement, ainsi que par l'apparition de processus de négociation distincts du mécanisme pour le désarmement susmentionné.

S'il est incontestable que l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis vingt ans n'a que trop duré et qu'aucun effort ne doit être épargné pour remettre la Conférence sur la voie des négociations, il convient aussi de tenir compte sérieusement des incidences et des inconvénients qui découlent de l'utilisation de processus indépendants, en

particulier du fait que ces processus détournent l'attention de la communauté internationale des problèmes sous-jacents au profit de solutions moins efficaces. La conséquence la plus probable serait que des acteurs dont la participation aux négociations est indispensable n'y participeraient pas. Certes, des accords pourraient probablement être conclus plus rapidement dans le cadre d'un processus non inclusif, mais ils risqueraient d'être vides et fragiles. De telles négociations sont source de division et ne facilitent en rien la conclusion d'accords sur les questions relatives au désarmement.

Israël est convaincu que la Conférence demeure une instance irremplaçable réunissant tous les États membres qui doivent participer aux négociations sur la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements pour garantir un résultat significatif et fermement ancré dans la réalité. Le règlement intérieur de la Conférence – en particulier la règle du consensus – repose sur la conviction que les intérêts individuels des États en matière de sécurité ne peuvent être mis de côté si l'on veut résoudre sérieusement et efficacement les problèmes de sécurité nationale.

Comme de nombreux autres membres, nous souhaitons voir la Conférence reprendre le chemin des négociations et remplir sa mission correctement. Cet objectif est d'autant plus important compte tenu des défis majeurs auxquels la communauté internationale fait face en matière de sécurité et, à plus forte mesure, de ce contre quoi lutte notre propre région. Ayant été Directrice générale-adjointe pour le Moyen-Orient ces cinq dernières années, je connais bien les caractéristiques spécifiques qui fragilisent la sécurité de notre région. La situation au Moyen-Orient impose que des efforts conséquents et cohérents soient déployés pour transformer les principaux facteurs de dévastation en un engagement réel visant à instaurer la sérénité, la confiance et la sécurité pour tous. Cette approche doit reposer sur une paix globale entre Israël et ses voisins résultant de la reconnaissance mutuelle et de la réconciliation des peuples. Tous les États de la région doivent collaborer directement pour résoudre les multiples problèmes de sécurité, sur la base du principe de consensus reconnu internationalement, afin de garantir une action efficace et de parvenir ultérieurement à la création d'une zone exempte de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs mutuellement vérifiable. Tels sont les ingrédients d'un processus véritablement régional fondé sur des arrangements librement consentis.

Monsieur le Président, ces dernières années, Israël s'est efforcé de réunir les conditions d'un climat de confiance ô combien nécessaire en engageant des consultations régionales directes facilitées par l'ancien Sous-Secrétaire d'État à la politique étrangère et à la sécurité de la Finlande, M. Jaakko Laajava. Malheureusement, après cinq cycles de consultations multilatérales tenues en 2013 et en 2014, nos voisins arabes ont décidé de ne plus participer à ce processus et les discussions qui devaient conduire à la conclusion d'un accord consensuel sur une conférence régionale sont restées au point mort.

En conclusion, Israël espère que les États membres de la Conférence pourront surmonter leurs divergences et entamer prochainement des travaux constructifs et efficaces. Les nombreuses initiatives qui ont été présentées à la Conférence l'année passée témoignent de l'importance que les États continuent d'attacher à cette instance, et nous espérons que ces initiatives nous aideront à revitaliser notre important travail.

Ma délégation continuera d'examiner de manière constructive et dans un esprit d'ouverture les propositions qui seront présentées. La Conférence du désarmement a beaucoup apporté à la communauté internationale par le passé et nous sommes convaincus qu'elle a encore beaucoup à lui offrir. Même si les résultats de la Conférence de ces vingt dernières années n'ont pas été à la mesure de nos attentes, ne nous engageons pas sur une voie qui pourrait empêcher cette institution d'aller de l'avant. Face à la pression croissante associée à l'impasse interminable dans laquelle se trouve la Conférence, nous devons unir nos efforts et essayer de trouver un compromis acceptable entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Cet objectif, selon nous, est à notre portée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Israël pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande, S. E. M^{me} Terhi Hakala.

M^{me} Hakala (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens avant tout à féliciter la République de Corée pour sa présidence et à lui souhaiter plein succès. Vous pouvez compter sur l'appui indéfectible de ma délégation, et nous approuvons pleinement le rapport de la Conférence du désarmement établi sous votre habile présidence. Je tiens également à vous remercier de vos chaleureuses paroles de bienvenue.

C'est la première fois que je participe à une séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme il est d'usage, je voudrais saisir cette occasion pour formuler quelques observations concernant les travaux de la Conférence. Il y a treize mois, ma prédécesseur, M^{me} Päivi Kairamo, a tenté de trouver une solution à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence en coprésidant un groupe de travail consacré à son programme de travail. Dans son rapport sont présentés certains points importants qui pourraient également servir de points de départ pour débloquer la Conférence.

Si la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires reste une priorité incontestable pour la Finlande, nous sommes pleinement disposés à avancer sur les quatre thématiques centrales de manière équilibrée et équitable. Toutefois, cela ne doit pas signifier que les progrès sur une thématique seront tributaires de l'absence d'un accord sur une autre. De nombreuses idées et propositions intéressantes ont été présentées cette année également et la Finlande leur accorde toute l'attention voulue, car nous voulons contribuer à sortir la Conférence de l'impasse.

Monsieur le Président, ce qui peut et doit être fait, c'est améliorer la transparence et l'accessibilité de la Conférence. Il importe de revoir et de moderniser les méthodes de travail de la Conférence. L'élargissement de la composition de la Conférence renforcerait l'inclusivité de cette institution, de même que la reconnaissance de la contribution utile que la société civile et les milieux universitaires apportent à ses travaux.

En bref, des mesures simples, pratiques et de portée limitée pourraient être prises pour perfectionner la Conférence et renforcer ses capacités. Toutefois, en fin de compte, ce dont la Conférence a besoin pour accomplir son mandat, qui est de négocier, c'est de la volonté politique. Je ferai tout mon possible pour contribuer à cet objectif, en collaboration avec vous tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Le prochain orateur sur la liste est le Représentant du Japon. Je donne la parole à l'Ambassadeur Sano.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, hier, le 5 septembre, la République populaire démocratique de Corée a une fois de plus lancé trois missiles balistiques sans notification préalable ; d'après nos estimations, ces trois missiles ont tous parcouru environ 1 000 kilomètres avant de retomber dans la zone économique exclusive de mon pays. Il s'agit là d'une grave menace non seulement sur la sécurité nationale du Japon, mais aussi sur celle de la région et de la communauté internationale.

Ce tir de missiles recourant à la technologie balistique constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, dont la résolution 2270 (2016) adoptée récemment. Le Japon juge inacceptables les tirs effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons fermement les actes de provocation et prions instamment la République populaire démocratique de Corée de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que les autres engagements internationaux.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport de la Conférence, je tiens à saluer les efforts que vous avez déployés pour établir un rapport factuel et équilibré. Notre délégation se réjouit de ce que votre projet révisé a été adopté par consensus aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour condamner fermement le tir de trois missiles balistiques auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé hier. Ces nouveaux actes de provocation surviennent une semaine après les condamnations retentissantes exprimées par un grand nombre d'États membres de la Conférence du désarmement à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. La Corée du Nord montre une fois de plus qu'elle ne fait de toute évidence aucun cas des vives préoccupations que ses programmes nucléaire et balistique inspirent à la communauté internationale. Je prie à nouveau la Corée du Nord de mettre fin à son comportement dangereux sur la péninsule coréenne et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Sa défiance ne fera que renforcer son isolement. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler à la République populaire démocratique de Corée ce que j'ai dit mardi passé : l'engagement des États-Unis à défendre ses alliés est inébranlable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Mohamed (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation.

Je voudrais réagir à la déclaration que vient de faire l'Ambassadrice d'Israël, dont certains points appelant un examen détaillé.

Assurément, notre région est particulière, et une de ses particularités tient au fait qu'un de ses pays détient des installations nucléaires non soumises aux garanties. C'est là une des particularités les plus remarquables de notre région.

En ce qui concerne les cycles de consultations préparatoires à la conférence du Moyen-Orient qui était censée se dérouler en 2012 et n'a jamais eu lieu, ce même pays a tenté – malheureusement avec l'appui d'autres pays – de vider le processus de sa substance et de lui faire perdre toute efficacité. Un exemple criant est le fait qu'à une occasion, il a fallu retirer le drapeau de l'Organisation des Nations Unies de la salle de réunion pour satisfaire ce pays.

Pour ce qui est du Groupe de travail à composition non limitée, et je sais qu'il n'a pas été mentionné explicitement dans la déclaration, je tiens à faire valoir ce qui suit : les travaux du Groupe de travail à composition non limitée étaient ouverts à tous. Tous les pays ont été invités à y participer, mais certains ont décliné cette invitation. Nous tenons à ce que ce soit bien clair.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Représentante de Cuba.

M^{me} Pérez Álvarez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaite prendre la parole brièvement pour saluer les efforts déployés, y compris les modifications techniques effectuées, pour établir le rapport qui vient d'être adopté ; d'ordinaire, le projet de rapport ne donne pas lieu à des négociations compliquées. Nous trouvons regrettable qu'aucun consensus ne se soit dégagé concernant un programme de travail cette année et notons que le rapport tient compte des diverses propositions formulées par les différentes délégations. L'Ambassade de Cuba a fait connaître la position de Cuba concernant le désarmement nucléaire en temps utile ; je ne la répéterai pas aujourd'hui. Nous réaffirmons notre appui au projet de programme de travail soumis par la délégation de la Fédération de Russie et tenons à souligner de nouveau qu'il est urgent que la Conférence se mette en mouvement et exerce son mandat de négociation pour s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées. Une fois de plus, la délégation cubaine regrette profondément que cette année, malgré les diverses propositions formulées, nous ne soyons pas parvenus à un consensus. Nous espérons y parvenir l'année prochaine, en accordant la priorité à la question du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Cuba. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine.

M. Li Chunjie (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, de toute l'énergie que vous avez déployée pour garantir l'adoption du rapport annuel de la Conférence du désarmement.

Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à la Conférence à l'Ambassadrice d'Israël et à l'Ambassadrice de Finlande, et aussi à vous dire que nous sommes prêts à continuer de coopérer étroitement avec les délégations finlandaise et israélienne pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Inde. Je vous prie de m'excuser de vous avoir oublié.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous avons demandé la parole pour vous remercier pour la grande efficacité avec laquelle vous avez dirigé nos travaux et, en particulier, fait en sorte que la Conférence du désarmement adopte son rapport annuel pour 2016 sans difficultés. Bien entendu, l'adoption du rapport ne fait pas oublier le fait que la Conférence n'a pas mené de travaux de fond cette année et n'enlève rien à notre déception à cet égard. En fait, la Conférence n'a pas pu mener de tels travaux à cause des objections à un programme de travail qui lui aurait permis d'avancer dans l'exécution de son mandat, à savoir engager des négociations de fond. Pour sa part, sans préjudice de son attachement au désarmement nucléaire et de son appui aux propositions du Groupe des 21 visant à commencer des négociations concernant une convention globale sur le désarmement nucléaire, l'Inde reste disposée à entreprendre sans tarder, sur la base d'un mandat concerté, des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Cela dit, nous reconnaissons que la Conférence peut et devrait s'intéresser également à d'autres questions propice à la définition, en un certain laps de temps, d'un terrain d'entente sur le fond. La proposition présentée par la Présidence du dernier groupe de travail informel – la Finlande – et approuvée par la Conférence par consensus l'année dernière donne une bonne indication de la manière dont nous pouvons avancer.

Monsieur le Président, nous avons adopté le rapport annuel de la Conférence, qui contient des références à certains documents de la Conférence n'ayant pas encore été publiés. Ces documents sont toujours en cours de publication et, naturellement, nous réservons notre position à leur sujet en attendant d'en prendre connaissance.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux ambassadrices d'Israël et de Finlande qui viennent de nous rejoindre ; nous leur souhaitons beaucoup de succès. Nous approuvons les observations très judicieuses qu'elles ont formulées concernant le rôle précieux de la Conférence. Je n'aurai pas personnellement le plaisir de travailler avec elles très longtemps, mais je leur souhaite une participation efficace et fructueuse à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jo Chol-su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite réagir aux propos tenus par certaines délégations concernant le tir de missiles balistiques effectué par les forces armées de la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de leur entraînement de routine.

Cela fait vingt ans que la Conférence du désarmement est incapable d'engager des négociations sur les questions centrales de son ordre du jour. Certaines délégations se sont efforcées sans relâche de faire passer leurs intérêts en premier et de contrer délibérément sans les examiner sérieusement les propositions et idées constructives émises par d'autres délégations pour remettre la Conférence sur les rails. Elles persistent à vouloir faire de la Conférence une instance chargée de contester le bien-fondé de mesures de légitime défense, en écho au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation a déjà fait savoir clairement que, de la même façon que les manœuvres militaires dirigées par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée sont devenues monnaie courante, les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée sont aussi devenues systématiques. Il est donc absurde que les États-Unis et leurs

alliés qualifient les contre-mesures de légitime défense justifiées de la République populaire démocratique de Corée d'actes de provocation et de menaces.

Ce sont les États-Unis qui menacent la République populaire démocratique de Corée de recourir à la force et qui aggravent intentionnellement la situation en ne cessant de déployer en Corée du Sud des moyens stratégiques comme des sous-marins nucléaires et des bombardiers stratégiques. C'est une mesure de légitime défense justifiée que la République populaire démocratique de Corée prend en se dotant de moyens de défense de puissance équivalente, étant donné que les États-Unis font maintenant peser une menace constante sur sa souveraineté et ses droits vitaux. Comme la République populaire démocratique de Corée l'a déjà dit, la détente et la stabilité dans la péninsule coréenne ne peuvent être assurées unilatéralement, et la République populaire démocratique de Corée continuera de prendre des contre-mesures de légitime défense de même nature tant que les États-Unis poursuivront leur politique hostile à son égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je voulais simplement affirmer très clairement que les États-Unis ne menacent en aucune façon la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée le sait bien. C'est elle qui menace les pays de la région, les États-Unis et d'autres, et elle doit mettre un terme à ces menaces. Elle doit cesser son comportement provocateur et honorer ses obligations internationales. Tant que ce ne sera pas fait, la Corée du Nord restera exclue de la communauté internationale et il lui sera extrêmement difficile de revenir dans ses bonnes grâces, à moins qu'elle ne prenne des mesures de dénucléarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jo Chol-su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de répondre rapidement aux remarques de l'Ambassadeur des États-Unis. Ce n'est pas la première fois que la délégation des États-Unis affirme que les États-Unis ne menacent pas la République populaire démocratique de Corée, mais cette affirmation ne correspond vraiment pas à la situation actuelle et à la réalité dans la péninsule coréenne.

En ce qui concerne les exercices militaires effectués par les États-Unis et leurs alliés, nous avons déjà prié ces pays d'y mettre fin, si possible, s'ils souhaitent vraiment faire de la péninsule coréenne une région où règnent la paix et la stabilité. Cette demande n'a toutefois jamais été prise en considération. En ce moment même, un exercice militaire de très grande envergure se déroule dans la péninsule coréenne, avec des moyens d'attaque à grande échelle et des troupes en grand nombre. Ils qualifient toujours ce type d'exercice militaire de manœuvre de routine de nature défensive ; toutefois, cette justification ne convainc personne. S'ils veulent vraiment instaurer la paix dans la péninsule coréenne et s'ils se préoccupent vraiment de la stabilité dans la péninsule coréenne, comme ils le disent, ils devraient examiner sérieusement la demande de la République populaire démocratique de Corée et décider, à tout le moins, d'arrêter de mener ce type d'exercice militaire agressif, comme la République populaire démocratique de Corée les en a priés. Cette demande a toutefois été rejetée par les États-Unis et des exercices militaires agressifs et provocants de ce type sont maintenant effectués par les États-Unis et par leurs alliés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Monsieur Wood, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, une fois encore, je vous prie de m'excuser de prendre la parole. Je serai bref. Chaque fois que les États-Unis effectuent des exercices militaires avec leurs amis et alliés dans la région, ils le font de manière très transparente. Ils ne font peser aucune menace sur aucun pays de la région. Pour répondre aux accusations formulées par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée, c'est la République populaire démocratique de Corée qui

fait peser une menace sur la péninsule. Il suffit de considérer les diverses résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées concernant les tirs de missiles balistiques et les activités nucléaires de la Corée du Nord ; il suffit de considérer la condamnation retentissante de la République populaire démocratique de Corée, la semaine passée, dans cette instance. Aussi, une fois encore, j'engage la République populaire démocratique de Corée à cesser d'écouter sa propre propagande et à prendre en considération les demandes de la communauté internationale l'engageant à cesser ses actes de provocation et à restaurer la stabilité dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je pense que nous devrions être brefs à ce stade.

M. Jo Chol-su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vais essayer d'être le plus bref possible. Les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis dans la péninsule coréenne ne sont pas imputables aux prétendus actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée, ni même au fait qu'elle se soit dotée de l'arme nucléaire. Cependant, étant donné que les États-Unis n'ont cessé d'intensifier les menaces nucléaires tout en se livrant à des agressions sous couvert d'exercices militaires, la République populaire démocratique de Corée a été contrainte d'opter pour la dissuasion nucléaire et de la renforcer.

Le véritable objectif des États-Unis est de rejeter sur la République populaire démocratique de Corée la responsabilité des tensions présentes sur la péninsule coréenne, de trouver un prétexte pour renforcer leur arsenal et réaliser des exercices militaires conjoints conformément à leur stratégie agressive de rééquilibrage dans la région de l'Asie et du Pacifique et d'étouffer les protestations et les critiques des pays voisins concernant leur décision de déployer le système antimissile balistique THAAD en Corée du Sud. Comme je viens de le dire, la détente et la stabilité dans la péninsule coréenne ne peuvent être assurées unilatéralement. Je prie donc les États-Unis de mettre fin aux actes de provocation dirigés contre la République populaire démocratique de Corée le plus tôt possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. Avant de lever la séance, je voudrais préciser que je serai amené à collaborer avec vous et avec les autres délégations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour élaborer le projet de résolution à soumettre à la Première Commission. Les renseignements sur la manière dont nous procéderons, y compris la date et l'heure des séances informelles seront communiqués en tant que de besoin par l'intermédiaire du secrétariat.

Notre prochaine séance plénière formelle se tiendra le mardi 13 septembre 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 45.